**Termes de référence pour l’évaluation finale du**

**PROJET DE COLLECTE ET DESTRUCTION DES ARMES POUR LE DEVELOPPEMENT PHASE 2 (PCAD2)**

**I - CONTEXTE DE LA MISSION**

Les guerres successives de 1993, 1997 et 2000, ont mis en présence les forces gouvernementales et les milices armées composées en majorité des jeunes dont les plus représentatifs sont les cobras, les cocoyes et les Ninjas.

Ces événements répétitifs ont eu des conséquences désastreuses notamment la destruction des édifices publics et privés, le délabrement du tissu économique et social et de nombreuses pertes en vies humaines.

Pour reconstruire le tissu social et économique et retrouver un climat de paix, des accords de cessez-le feu entre les belligérants ont été signés le 29 décembre 1999, ouvrant la voie à la concertation nationale entre toutes les forces vives de la Nation, à l’adoption d’une constitution en Janvier 2002 et à l’organisation des élections présidentielles et législatives en mars et juin 2002.

En Mars 2003, les négociations entre le gouvernement et les groupes rebelles vont aboutir à la signature d’un accord de paix avec pour corollaire le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des ex-combattants.

En vue de renforcer le processus de consolidation de la paix et la sécurité, des initiatives ont été prises avec l’appui des partenaires extérieurs, parmi lesquels la banque mondiale. Le Programme National de Désarmement, Démobilisation et Réinsertion des ex-combattants (PNDDR) a été ainsi initié, et le PNUD a été chargé d’assurer le volet désarmement du PNDDR en soutien aux actions initiées par le Gouvernement. Le Projet de Collecte et de Destruction d’Armes pour le Développement (PCAD) a été ainsi mis en œuvre de 2005-2007.

Le PCAD2 constitue la phase II de ce programme qui s’inscrit dans le cadre de la poursuite des activités de la phase pilote. Il vise à consolider les résultats enregistrés, corriger les insuffisances observées et capitaliser les acquis des Projets en cours. On passe de 2 départements à 7 départements avec la volonté de récupérer le grand nombre d’armes encore en circulation. Un volet économique fut également initié pour permettre aux ex-combattants d’être réinsérés par de petits métiers ou des projets agricoles et d’élevage en fonction de leurs besoins et de leur capacité à entreprendre.

La cession des armes et munitions par leurs détenteurs se fait sur une base volontaire, peut être anonyme et permet de bénéficier :

1. Proportionnellement à la quantité d’armes et munitions fonctionnelles remise au PCAD2, de biens d’équipement, de matériaux de construction ou d’outils professionnels ;
2. Selon la pertinence du microprojet différents kits de matériel de réinsertion économique.

La cession d’armes et munitions est individuelle, groupée ou communautaire. Le choix de la contrepartie matérielle se fait à partir d’une liste standard non exhaustive. Lorsque le choix porte sur un microprojet, la formulation se fait avec l’appui d’un expert en Appui Communautaire. Le microprojet est ensuite soumis à validation au Comité Départemental de Sélection de Projet. La valeur de la contrepartie en échange des armes et munitions collectées est calculée selon la grille suivante, en considérant que la valeur d’un point est d’environ 300FCFA.

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | **Armes et munitions** | **Valeur en point par unité** |
| **Armes** | Lance roquette, fusil-mitrailleur | 400 |
| Pistolet-mitrailleur (PMAK...)  Lance grenade | 200 |
| Fusils (SKS, 44...), Carabine | 150 |
| Arme de poing (Pistolet…) | 100 |
| **Explosifs** | Grenade offensive, Défensive, Antichar, à manche, Obus | 50 |
| Grenade irritante, à fusil, TNT, Roquette | 25 |
| **Munitions et explosifs** | Munition gros calibre, DMF-OBUS, | 10 |
| Grenade d’exercice | 5 |
| DMF- Grenade, Charge lancement, Cartouche | 0,1 |

Cette seconde phase a été financée par le Gouvernement Japonais pour un montant de **USD 2,093,524.00**.

Le PCAD2 avait pour objectif de :

1. Collecter et détruire environ :

* 3000 armes;
* 3000 explosifs;
* 60.000 munitions gros calibre;
* 1.000.000 cartouches

1. Promouvoir des activités économiques de développement et d’amélioration du bien être des populations par la distribution d’outils, d’équipements et de matériaux de construction :

* Financer environ 80 projets;
* Organiser des ateliers sur l'encadrement des initiatives locales de promotion socio-économique

1. Renforcer les capacités du gouvernement de la République du Congo dans le domaine de la lutte contre la prolifération des ALPC :

* Réhabiliter et équiper; 6 armureries
* Organiser des ateliers de renforcement des capacités sur la gestion des armureries et le contrôle des ALPC organisés dans les zones militaires de défense;
* Organiser un séminaire avec le parlement sur la mise à jour et l'application de la législation en matière de politique nationale de contrôle et de gestion des ALPC.

Pour réaliser ces objectifs et consolider le processus du désarmement (collecte d’armes) initié dans sa phase pilote à Brazzaville et dans le Département du Pool, le PCAD2 a étendu ces opérations de collecte et de réinsertion dans les autres départements couverts par le PNDDR, notamment dans la Bouenza, la Cuvette, la Lékoumou, le Niari et les Plateaux. Les sept (7) Départements sont administrés par Quatre Points de Collecte dont: Brazzaville, Kinkala, Owando et Dolisie.

Ces Points de Collecte ont été installés à :

* Brazzaville pour le département de Brazzaville
* Kinkala pour le département Pool ;
* Owando pour le département de la cuvette Centrale ;
* Dolisie pour les trois départements du Niari, de La Bouénza et de la Lékoumou

En fin d’exécution, le PCAD2 a pu réaliser les résultats suivants :

|  |  |
| --- | --- |
| **Produits** | **Résultats** |
| *Armes et munitions collectées et détruites* | 1390 armes |
| 6309 Engins explosifs |
| 128794 Munitions |
| *Financement de projets et distribution de contrepartie* | 53 microprojets en exécution |
| des milliers outils et equipements distribués |
| *Renforcement des capacités du gouvernement, réhabilitation des armureries et formation de la force publique* | Deux armureries réhabilitées |
| Une soute à munitions réhabilitée |
| Un dépôt d’armes sécurisé |
| 3 formations réalisées sur la gestion des armureries et le contrôle des ALPC dispensées à 106 officiers et sous officiers de la force publique |

**II – OBJECTIF DE L’EVALUATION**

Conformément aux procédures du PNUD et à la Convention de financement liant le PNUD et le Gouvernement Japonais, le PNUD doit organiser une évaluation externe sur l’ensemble du projet. Les objectifs de l’évaluation sont :

* Mésuser et évaluer les résultats obtenus à la lumière des objectifs du projet ;Au regard des plans de travail, évaluer les produits obtenus et leurs impacts sur la problématique des ALPC,
* Extraire les leçons apprises et les meilleures pratiques du projet et, sur cette base, faire des recommandations au PNUD et au Haut Commissariat à la réinsertion des ex-Combattants sur les questions de désarmement,
* Sur la base des conclusions de l’évaluation, identifier les axes stratégiques d’interventions futurs du PNUD sur les questions de sécurité et des ALPC en République du Congo.
* L’adéquation du projet avec les recommandations faites en 2007 par le rapport élaborer par le « small arms survey »

L’évaluation fera l’objet d’un rapport destiné au PNUD et aux membres du comité de pilotage ainsi qu’à d’autres organismes gouvernementaux et non gouvernementaux jugés pertinents.

**III – QUESTIONS A ETUDIER**

Cette liste de questions est indicative. Elle sera revue par le consultant puis soumise à approbation.

* Quelles sont les principales réalisations du projet par rapport à ses objectifs ?
* Quelles leçons (positives ou négatives) peut-on tirer de l’expérience du projet ?
* Quelle est l’opinion du groupe cible sur le projet ?
* Quelle est le niveau de prise en compte des questions transversales : Genre, environnement, VIH Sida ?
* Quels ont été les liens et influence des interventions du projet sur le terrain et les politiques de sécurités promulguées par le niveau du gouvernement
* Combien d’ex-combattant on durablement été réintégrer ?
* Quel est la réponse adéquate à apporter au problème sécuritaire dans le pool ?

PERTINENCE

* Quel est le degré de pertinence du projet par rapport aux priorités nationales de développement ?
* Quel est le degré de pertinence du projet par rapport à la promotion d’un environnement propice au développement humain durable ?
* Le projet répond-il aux besoins des groupes cibles (détenteurs illégaux d’armes légères et de petit calibre) ?

EFFICACITE

* Les bénéficiaires cibles ont-ils été atteints ?
* Evaluer la qualité des produits.

EFFICIENCE

* Les arrangements pris en matière de gestion du projet sont-ils adaptés ?
* Les ressources du projet (financières, matérielles, main d’œuvre) sont-elles suffisantes sur le plan quantitatif et qualitatif ?
* La stratégie de partenariat du projet a-t-elle été efficiente sur le plan de la pérennisation et de la mobilisation des ressources ?
* Le projet est-il satisfaisant sur le plan coût/efficacité par rapport à des interventions similaires ?
* Les ressources du projet sont-elles utilisées efficacement pour produire les résultats prévus ?
* Sur la base du plan de travail évaluez la rapidité d’éxécution du projet concernant :
* La création des produits et des résultats
* La fourniture des intrants

IMPACT

* Quelle est la contribution des produits à la réalisation des objectifs globaux du projet :
* « Contribuer à la stabilité et au développement politique et économique du pays.»
* « Encourager la confiance mutuelle au sein des différentes communautés. »
* « Avoir un impact positif direct sur le niveau de la violence et de banditisme armés. »
* « Amélioration de la disponibilité de services socio-économiques de base. »
* « Amélioration de la réinsertion économique des individus visés par le projet. »

VIABILITE

* Les résultats spécifiques du projet sont il susceptibles de perdurer une fois que les financements externes auront pris fin ?
* Dans quelles mesures les parties prenantes se sont approprié les objectifs et les accomplissements du projet ?
* L’institution nationale est-elle capable de continuer à gérer le flux des prestations après la fin du projet ?
* Le projet est-il compatible avec les perceptions locales de besoins ? respecte-t-il les structures de pouvoir local ?

**IV – METHODOLOGIE DE L’EVALUATION**

L’évaluation s’effectuera sur la base :

* De la consultation des principaux documents de référence :
* Convention de contribution et de financement
* Document de projet PCAD2
* Rapports périodiques du PCAD2
* Rapport de « Small Arms Survey 2005 »
* Programme National de désarmement, Démobilisation et Réinsertion
* D’entretiens (directifs, semi directifs, participatifs) avec :
* Le HCREC
* Le PNUD (unité gouvernance ; management)
* Ministère de la Défense Nationale,
* Etat Major Général des armées
* La coordination du PNDDR
* Des institutions gouvernementales ou non gouvernementales, des administrations décentralisées ainsi que différents groupes de la société civile jugés pertinents par l’évaluateur
* D’entretiens avec les bénéficiaires.

**V – PLANNING, DUREE, LIEU ET DEROULEMENTDE LA MISSION**

La mission aura lieu durant le mois de…..2010 (date à confirmer en fonction des possibilités de voyage) et se déroulera à Brazzaville, Owando et Dolisie (selon possibilité de déplacement).

La mission sera constituée d’un consultant international, pour une durée de 22 jours, dont 15 jours sur le terrain (honoraires+perdiem) et 7 jours hors pays (honoraires) détaillés comme suit :

* Voyage international aller+retour (classe économique) : 2 jours
* Travail de terrain : 15 jours
* Rapportage : 5jours

Et d’un consultant national pour une durée de 15 jours (honoraires).

Si nécessaire, un ordinateur portable pourra être mis à disposition des consultants ; un véhicule du projet sera disponible pour les déplacements.

**VI – RAPPORT**

L’évaluation fera l’objet d’une réunion de restitution de fin de mission à destination des membres du Comité de Pilotage au cours duquel les principaux enseignements de la visite de terrain seront présentés.

Rapport provisoire

Le consultant international remettra, 10 jours après sa mission sur le terrain, un rapport provisoire présentant les éléments évoqués au point 3 ci-dessus. Ce rapport sera envoyé par courrier électronique au PNUD qui se chargera de la transmettre aux membres du Comité de Pilotage.

Rapport final

Le rapport final sera envoyé dans un délai maximum de 7 jours après la réception des commentaires. Il sera envoyé en version électronique (format PDF) au PNUD qui le transmettre aux membres du Comité de Pilotage du projet.

Le rapport final se présentera de la manière suivante :

1. Résumé (3 pages maximum)
2. Texte principal (30 pages maximum)
3. Conclusion et recommandation (3 page maximum)
4. Annexes

**VII – PROFIL DES CONSULTANTS**

Consultant International

**Formation :** Master ou BAC+5 (Sciences politiques, sciences humaines, sécurité, defense)

**Compétence :**

* Expérience confirmée dans le domaine de l’évaluation
* Expérience pratique dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères ou du DDR.
* La connaissance du système des Nations Unies et du PNUD sera un plus.

**Expérience :**

Plus de 7 ans d’expérience professionnelle avec au moins 3 ans dans le domaine de l’évaluation.

**Langue de travail** :

Français Connaissance de l’anglais requise

Consultant National

**Formation :** Master ou BAC+5 (Sciences politiques, sciences humaines, sécurité, defense)

**Compétence :**

* Expérience confirmée dans le domaine de l’évaluation ou expérience dans le domaine de la lutte contre la prolifération des armes légères ou du DDR ;
* Maîtrise des principales langues nationales ;
* La connaissance du système des Nations Unies et du PNUD sera un plus.

**Expérience :**

Plus de 5 ans d’expérience professionnelle.

**Langue de travail** :

Français